

Les jeux vidéo ou « l'école du crime »

de Gérald Bronner dans [mensuel NML 11](#)
Le magazine littéraire, novembre 2018

Chaque mois, le sociologue Gérald Bronner décryptera pour *Le Nouveau Magazine littéraire* ces figures du mal qui nous hantent, à notre insu ou pas.

Qui aurait pu prédire que Pong, un jeu vidéo apparu en 1972, serait à l'avant-garde d'une armée de démons qui allait menacer notre civilisation ? Les polémiques concernant ce qu'on appelait encore des « jeux d'arcade » commencèrent dès 1976 avec *Death Race*, qui consistait à écraser des gremlins et fut retiré de la vente car jugé trop sanguinaire. L'incitation à la violence, tel est le cœur du procès intenté à ces jeux. Ainsi a-t-on voulu voir dans certaines tueries de masse leur influence. Après la terrible fusillade de Columbine aux États-Unis, par exemple, on souligna que Harris et Klebold, les deux assassins, étaient férus de *Doom*, un jeu vidéo contre les fabricants duquel certains parents de victimes portèrent plainte.

Les joueurs sont-ils possédés, et ces mondes virtuels ont-ils le pouvoir de réveiller en eux des bêtes immondes assoupies sur le canapé jusque-là ? Se pourrait-il qu'ils rendent insensible à l'acte criminel parce que le joueur n'y est pas passif et produit, par manette interposée, toutes sortes d'actes barbares récompensés par le système de jeu ? Forts de ce raisonnement, certains ont même voulu voir un lien entre djihadisme et jeux vidéo ! À toutes ces questions, la science répond, étude après étude, tête baissée qu'elle est, qu'il n'existe aucun lien entre la pratique du jeu vidéo et la tendance à l'agressivité à long terme. Si ce mythe résiste pourtant, c'est qu'il se pare des atours du danger invisible. Il n'y a rien que nous redoutons plus qu'un élément du quotidien qui devient hostile après avoir pénétré le cœur des familles inconscientes des risques qu'elles prennent. Et plus encore lorsqu'elles font prendre ce risque à ceux qui sont devenus les créatures sacrées des sociétés occidentales : les enfants. Car c'est là le point cardinal : si le jeu vidéo a pu devenir un chapitre de notre traité de démonologie contemporaine, c'est parce qu'il est un symptôme du regard obsessionnellement inquiet que nous portons sur nos progénitures. En les laissant s'enfermer dans ces mondes virtuels et violents, ne les abandonne-t-on pas à quelque lavage de cerveau qui pourraient en faire des meurtriers potentiels ? Pis, le soulagement que nous ressentons à les autoriser à passer du temps devant un écran n'est-il pas la signature de parents prompts à se débarrasser de leurs rejetons ? Nous craignons alors que le temps libre conquis pour nous ne se paie au prix de leur désocialisation à eux. Car c'est au fond cela que nous reprochons à ces jeux : être l'incarnation de l'individualisme contemporain et d'une immense solitude. D'ailleurs, ne vient-on pas aussi de les accuser de provoquer des divorces ? Certains s'inquiètent trop tôt, peut-

être devraient-ils plutôt craindre l'alliance future entre ces jeux et la puissance évocatrice de la réalité virtuelle. Il est possible qu'à terme les mondes qu'ils proposent soient si immersifs qu'ils nous arrachent à la vraie vie avec notre démoniaque consentement.

Sociologue, **Gérald Bronner** est membre de l'Académie des technologies et de l'Académie nationale de médecine. Il est l'auteur de nombreux ouvrages, dont le récent *Cabinet de curiosités sociales* (PUF).

Plaidoyer en faveur d'un droit à l'hospitalité

Le vendredi 9 novembre 2018, Le magazine littéraire

Nombreuses sont les initiatives de solidarité et d'hospitalité envers les migrants qui émergent de la société civile. Mais selon l'anthropologue Michel Agier, l'hospitalité privée ne suffit pas à compenser les politiques hostiles de l'État.

Par Manon Houtart.

Renforcement des contrôles policiers, multiplication de murs et barbelés, externalisation des demandes d'asile, expulsions... Le réflexe des gouvernements européens face à l'arrivée de migrants ces dernières années a été sécuritaire, prétendant rassurer et protéger les habitants face à cet « étranger qui vient ». Une telle hostilité des élus est pourtant en contradiction avec la disposition solidaire de nombreux citoyens, qui ont nourri, hébergé, soutenu ces personnes venant du dehors. Leur élan d'hospitalité participe à faire de l'étranger un hôte plutôt qu'un ennemi.

Michel Agier, anthropologue et directeur d'études à l'EHESS, consacre ses recherches à la mondialisation humaine, aux lieux de l'exil et aux nouveaux contextes urbains. Dans son dernier essai, *L'étranger qui vient* (Seuil), il invite à repenser l'hospitalité, en observant ses formes actuelles à la lumière de l'histoire, de la philosophie, et de ses enquêtes de terrain. Les détours par les pratiques hospitalières au temps de la démocratie athénienne, ou telles qu'elles se manifestent dans l'Arctique canadien ou en Afrique de l'Ouest, nous permettent de mieux comprendre les bases et enjeux culturels de ce concept. Relation d'échange, inévitablement asymétrique vu la faveur que l'accueillant accorde à l'accueilli, l'hospitalité apparaît également comme un geste éminemment politique, voire transgressif, les débats qui ont eu lieu autour du « délit de solidarité » l'ont illustré.

Si la prise en charge de l'hospitalité a suivi, au fil des siècles, un mouvement de va-et-vient entre la sphère privée et la sphère publique, entre les individus et les institutions, force est de constater que les pratiques hospitalières individuelles ont besoin d'un cadre institutionnel pour organiser les relations entre les habitants et les hôtes. Et c'est aujourd'hui les collectifs, associations et plateformes qui assurent ce rôle de chaînon manquant entre « nous » et les autres. Michel Agier s'enthousiasme bien sûr de ces actions de solidarité privées qui se multiplient, mais, loin de toute naïveté, il en pointe aussi les limites : manque d'efficacité, fatigue des hébergés de devoir sans cesse renouer de nouvelles relations, saturation des hébergeurs... Quant à

l'hospitalité élargie, celle qui s'opère au niveau municipal dans certaines villes qui s'autoproclament accueillantes, elle pose aussi la question du rapport entre la ville et l'État : jusqu'où une ville ou un village peut-il « s'émanciper de la tutelle de l'État », et aller à l'encontre de ses politiques sécuritaires ? L'anthropologue nous invite dès lors à faire face à l'évidence : l'hospitalité à l'échelle locale est insuffisante pour pallier aux manquements du gouvernement.

...

L'étranger qui vient fonctionne comme un plaidoyer en faveur d'un droit à l'hospitalité, c'est-à-dire « le droit pour tout étranger de ne pas être traité en ennemi », comme le formulait déjà Kant au siècle des Lumières. Faire entrer l'hospitalité dans le cadre légal, pour qu'il ne s'agisse plus seulement d'une faveur, mais bien d'un droit universel, fait encore écho à Alexis Nouss, qui revendique un « droit d'exil », ou à la défense de Catherine Withol de Wenden d'un « [droit universel à la mobilité](#) ». Car si la « [ruée vers l'Europe](#) », comme s'en [alarme Stephen Smith](#), ne prendra certainement pas la forme d'une invasion massive et immédiate, le nombre de personnes en déplacement augmente et ne cessera de le faire. Le discours affolé et sécuritaire doit urgemment se laisser bousculer par un nouveau regard anthropologique sur l'étranger. Car l'hospitalité, nous rappelle Michel Agier en citant le philosophe Etienne Tassin, correspond bel et bien à un réalisme politique : c'est « une pure intelligence du monde », qui « prévient la guerre et crée les conditions de paix ».

Bernard Cerquiglini : « La grammaire est une affaire d'État »

Le mercredi 7 novembre 2018 Le magazine littéraire

Dans l'essai *Le ministre est enceinte*, Bernard Cerquiglini, linguiste et membre de l'Oulipo, aborde la querelle de la féminisation des noms en français. Les réticences face à cette évolution linguistique sont révélatrices des forces qui sont à l'œuvre dans la francophonie, et, plus largement des enjeux politiques de la langue.

La féminisation des fonctions s'est heurtée en France à la frilosité de l'Académie française, qui a tenté de juguler cette évolution à coups de justifications scientifiques invalides. En retraçant ce processus lent et laborieux, Bernard Cerquiglini met en lumière les rapports entre langue et pouvoir, entre grammaire et mode de pensée. Il nous fournit un éclairage linguistique rigoureux, truffé d'anecdotes, d'humour et parfois d'ironie, pour démonter tout argument conservateur, et bien souvent misogyne, contre la féminisation. Il remonte ainsi à l'entreprise d'épuration du français menée par les grammairiens du XVII^e siècle pour expliquer la sacralisation de la langue qui en a découlé. Contre le purisme rétrograde et non justifié de l'Académie française, qui donne lieu à des incohérences syntaxiques telles que « le ministre est enceinte », le linguiste invite à considérer les néologismes comme un signe de vitalité de la langue, plutôt que de s'imaginer, bien à tort, que le français entrerait en décadence. Cette langue dispose des ressources nécessaires pour que la parité y soit inscrite ; les usages attestés en périphérie enrichissent le lexique pour dire la réalité contemporaine sans porter atteinte à la syntaxe : l'innovation linguistique est indispensable pour que la langue soit en phase avec le monde d'aujourd'hui.

La féminisation a été enclenchée très tardivement en France, alors qu'au Québec par exemple, le processus a rencontré beaucoup moins de réticences. Pourquoi la France est-elle si frileuse aux évolutions linguistiques ?

Bernard Cerquiglini : La féminisation a commencé tôt partout ailleurs, en particulier au Québec, où elle a accompagné la Révolution tranquille. Cette révolution a donné des droits notamment aux femmes, et les femmes, ayant pris des droits, ont pris la langue. Mon essai vient donc en effet d'une interrogation : pourquoi les instances françaises ont-elles bloqué si longtemps ? C'est tellement naturel de féminiser, et juste linguistiquement,

grammaticalement, socialement... Maintenant qu'on féminise en France, on se rend compte que dire « le ministre » pour une femme est monstrueux. Or, nous l'avons fait pendant si longtemps...

« L'identité langagière, immuable et nouée d'interdits, est le denier sacré d'une société laïque. La néologie, dès lors, tient du sacrilège », écrivez-vous. Cette sacralisation de la langue est-elle une spécificité française ? Ce phénomène est moins présent dans d'autres langues mondiales comme l'anglais ou l'espagnol : cela tient-il au fait qu'elles ne sont pas dotées d'un tel foyer de légitimation comme l'est Paris ?

B. C. : En effet. Prenez l'exemple de l'espagnol : le dictionnaire de l'Académie royale de Madrid est « polynorme » : il renseigne la norme madrilène, la norme mexicaine, etc. Les Espagnols sont beaucoup plus ouverts à la diversité linguistique. Et pourtant on ne peut pas dire que l'espagnol soit en danger.

L'allemand aussi a un dictionnaire qui renseigne les usages suisses, autrichiens, etc. Quant à l'Académie française, elle est fière de signaler qu'elle a introduit quelques belgicisms dans son dictionnaire... Mais il ne suffit pas d'en introduire quelques-uns, il faut faire un dictionnaire qui soit complet !

« Nouvellement minoritaires, les locuteurs hexagonaux voient leurs représentations mises à mal ; l'arrogance langagière, notamment, est frappée d'obsolescence.» Le temps est-il vraiment passé de l'infériorité linguistique des périphéries ?

B. C. : Je pense que nous sommes à un tournant. L'échec de l'Académie française – elle n'a pas réussi à empêcher la féminisation – est signe des temps. La France commence – difficilement – à entrer dans la francophonie. Emmanuel Macron l'a bien compris : il prononce de très beaux discours sur l'égalité francophone, sur un français mondial, il a même passé commande d'un dictionnaire de la francophonie. Le 20 mars dernier, il a reconnu : « Le français s'est au fond émancipé de la France ». Mais où a-t-il donné son discours ? À l'Académie française.